



HAL
open science

De la (quasi) impossibilité d'obtenir l'asile en Grèce

Cristina del Biaggio

► **To cite this version:**

| Cristina del Biaggio. De la (quasi) impossibilité d'obtenir l'asile en Grèce. 2012. hal-02552056

HAL Id: hal-02552056

<https://hal.science/hal-02552056>

Submitted on 23 Apr 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De la (quasi) impossibilité d'obtenir l'asile en Grèce

Durant l'été 2012, Alberto Campi, photojournaliste, et Cristina Del Biaggio, géographe, se sont rendus à la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie¹. Leur but était de témoigner de la situation des migrant·e·s dans la région de l'Evros, là où, selon Frontex, l'Europe enregistre actuellement le plus grand nombre d'entrées d'immigré·e·s (Frontex, 2012). Après avoir été dans la région de l'Evros, ils ont continué leur voyage à Athènes et Patras. Parmi les choses qui les ont le plus interpellés, celle des modalités de l'octroi de l'asile à Athènes les a le plus indignés. Nous publions leur témoignage d'une expérience bouleversante.

L'asile, en Grèce, a un nom propre: Petrou Ralli. C'est le nom d'une grande avenue, à la périphérie d'Athènes, où se trouve le Département de police des étrangers. C'est là que des migrant·e·s sont détenue·s avant d'être expulsé·e·s, mais c'est là aussi qu'ils et elles se rendent pour demander l'asile. Une situation qui, en soi, est déjà problématique, vu que la police est simultanément responsable pour l'arrêt et la déportation des migrant·e·s en situation irrégulière et pour l'examen et l'octroi des demandes d'asile. Cette confusion du rôle de la police qui s'habille simultanément en persécuteur et protecteur devrait se résoudre avec l'application de la nouvelle loi sur l'asile, adoptée par le Parlement en janvier 2011, qui établit que les demandes d'asile seront prises en charge par une nouvelle autorité², formée de personnel civil et qualifié (UNHCR, 2011).

90 à 95% des demandes d'asile en Grèce sont déposées à Petrou Ralli, selon le Haut Commissariat des Réfugiés, HCR (UNHCR, 2009)³. Une campagne a été lancée, notamment par un groupe d'avocat·e·s grec·que·s, pour dénoncer les modalités dans lesquelles l'asile est octroyé en Grèce. Pendant deux mois (du 17 février au 7 avril 2012), des membres de différentes organisations pour le



droit des migrant·e·s ont été sur place pour surveiller la situation. Le résultat de cette action peut être lu dans un rapport détaillé⁴. 2 vidéos ont également été produites, dont l'une porte le titre révélateur de: «No access, no hope» («Pas d'accès, pas d'espoir»)⁵. Ces procédures ont été qualifiées par le Norwegian Helsinki Committee (NHC), la Norwegian Organisation for Asylum Seekers (No AS) et Aitimade «pièges bureaucratiques» (NHCetal., 2009).

Déjà en 2009 le HCR dénonçait que le système mis en place pour déposer les demandes d'asile n'était pas en mesure de répondre aux besoins. Les critiques adressées à la Grèce en 2009 sont encore actuelles: les demandes peuvent être déposées uniquement une fois par semaine, seulement une vingtaine

de demandes sont enregistrées (alors qu'il y a parfois plus de 2'000 personnes qui réclament ce droit), les personnes qui souhaitent déposer une demande doivent retourner à Petrou Ralli toutes les semaines pendant des mois, aucune priorité n'est donnée aux personnes plus vulnérables, le personnel policier qui s'occupe des demandes est insuffisant et n'a aucune formation spécifique (UNHCR, 2009).

Pour notre part, nous nous sommes rendus trois fois à Petrou Ralli: le 21, le 23 et le 27 juillet. Nous avons pu constater dès le début que malgré la faible distance séparant Petrou Ralli du centre-ville (5 km), sa localisation le long d'une avenue à quatre voies et dans une zone industrielle l'isole complètement du reste de la ville.

6 Témoignage

Ainsi, la géographie du lieu semble être pensée pour que le jeu des pouvoirs dénoncé par différentes organisations ne soit ni dévoilé ni dénoncé, et fait de Petrou Ralli non seulement un piège bureaucratique, mais également un piège géographique. Les migrant·e·s doivent attendre leur tour pour déposer leur demande d'asile dans une ruelle parallèle à Petrou Ralli, la rue Salaminias, entourée d'édifices industriels et abritant un parking pour camions. L'entrée de l'édifice pour les demandes d'asile se trouve à 300 mètres de là. Vu le décalage entre le nombre de migrant·e·s en attente de déposer la demande (en 2009, on comptait encore 2 à 3'000 demandeur·euse·s d'asile, cet été, le nombre a drastiquement diminué pour se stabiliser autour des 200 à 300 personnes) et le nombre de migrant·e·s qui obtiennent le droit de le faire (une vingtaine par semaine), une longue queue se forme, emblématiquement appelée «the line», qui s'organise le long de la rue Salaminias.

La police bloque l'entrée à la rue Salaminias vendredi à minuit. Après ce moment, personne ne peut se rendre sur les lieux: ni d'autres potentiel·e·s demandeur·euse·s d'asile, ni leurs ami·e·s leur amenant de la nourriture, ni des journalistes ou des simples citoyen·ne·s. Ce fait est au moins curieux vu qu'il s'agit d'une rue, donc d'un espace public où toute personne devrait avoir le droit de s'y rendre. Sous prétexte que nous n'avions pas demandé une autorisation préalable, le policier res-

pensible nous a laissé uniquement quinze minutes pour parler avec les migrant·e·s la première fois que nous nous sommes rendus sur place.

La nuit du 27 au 28 juillet, nous sommes retournés deux fois à Petrou Ralli. De notre propre gré nous avons quitté la rue Salaminias vers 20 heures, afin d'y retourner vers minuit, c'est-à-dire quand, selon la procédure, la sélection des vingt candidats à l'asile a lieu. Ce qui s'est passé vers 20 heures le 27 juillet montre de façon irréfutable ce que nous qualifions de «géographie de l'impunité» à Petrou Ralli. Juste après que nous ayons quitté les lieux, alors que nous attendions le bus sur l'avenue Petrou Ralli, un groupe de motard·e·s habillé·e·s avec les tee-shirts du parti d'Aube Dorée se sont arrêté·e·s aux feux en menaçant le groupe de migrant·e·s qui étaient avec nous. Au feu vert, les motard·e·s ont continué leur route sur Petrou Ralli en direction de l'autoroute. Ce n'est qu'à notre retour dans «la ligne», vers 1 heure du matin, que nous avons compris la stratégie des néo-nazis. Connaissant certainement le fonctionnement des procédures d'asile, après le croisement ils.elles ont tourné à droite et rejoint la rue Salaminias. Sous les yeux de la police, qui n'est pas intervenue, ils.elles se sont arrêté·e·s devant la «file», craché sur les migrant·e·s et lancé leurs casques contre elles et eux et sont aussitôt reparti·e·s quelques minutes après.

Ainsi, le système de dépôt des de-

mandes d'asile soulève beaucoup de questions, et tout d'abord: Comment les demandeur·euse·s d'asile sont sélectionné·e·s dans la file? Qui les choisit? Selon quels critères? Quelques jours après notre première visite, un migrant d'origine ivoirienne nous a expliqué comment la file à Petrou Ralli s'organise. Celle-ci est sous le contrôle de groupes de migrant·e·s qui ont créé un business autour des vingt premières places⁶. Selon des témoignages récoltés, ce jeu de pouvoirs entre groupes de migrant·e·s serait impossible sans la complicité de la police⁷.

S'il a été possible de répondre à ces premières questions, d'autres points restent à éclaircir, notamment: Pourquoi la police ferme la rue Salaminias au public à minuit, quelques heures avant la sélection? Pourquoi la sélection se fait-elle en pleine nuit? Pourquoi ces procédures administratives se font-elles la nuit du samedi, jour où les bureaux sont généralement fermés? Pourquoi la police ne permet pas aux ami·e·s des demandeur·euse·s d'asile de leur amener de la nourriture, mais, en même temps, n'empêche pas les néo-nazis d'entrer dans la rue?

Toutes ces questions ne trouvent aucune réponse rationnelle et s'expliquent uniquement par la volonté de faire de Petrou Ralli un lieu où règne l'impunité et le jeu de pouvoirs, en défaveur des demandeur·euse·s d'asile.

Cristina Del Biaggio

¹ Lors de notre voyage nous avons tenu un blog, qui peut être consulté ici: www.evrosborder.com

² Quand nous avons été sur place, cette nouvelle autorité n'était pas encore opératoire.

³ Le rapport peut être consulté ici: www.unhcr.org/refworld/docid/4b4b3fc82.html

⁴ Disponible en anglais à cette adresse: www.statewatch.org/news/2012/oct/gre-asylum-attica-report.pdf

⁵ Les vidéos peuvent être vues online à cette adresse: <http://asylum-campaign.blogspot.ch/2012/06/campaign-for-access-to-asylum-in-attica.html>

⁶ Cette personne a décrit à l'auteur le fonctionnement de la distribution des places. Afin de ne pas dévoiler des éléments, qui pourraient intéresser notamment les forces de l'ordre grecques, aucun détail supplémentaire ne sera donné.

⁷ Ces sources veulent rester anonymes.